

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS111

présenté par

M. Hetzel, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Juvin, M. Breton,
M. Le Fur, M. Marleix, M. Brigand, Mme Blin et M. Gosselin

ARTICLE PREMIER

Après la première occurrence du mot :

« soins »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 14 :

« palliatifs. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a deux objets ; remplacer les soins d'accompagnement par les soins palliatifs et lever l'ambigüité de la fin de cet alinéa qui ne fait plus de l'accès aux soins palliatifs un droit mais une possibilité.